

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU
DU MERCREDI 1er FEVRIER 2012 A VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS ; Mme Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

Excusés : Mesdames R. BRUSA ; N. CAMBIER-JONVAL ; F. CAPPELLE ; Ch. NOIRET-RICHET et Messieurs G. DEGLAIRE ; JC. ETIENNE ; JP LELARGE ; G. SOUDANT.

Absents : Messieurs D. GUERIN ; D. GEORGES.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme Monique GOUJON, Responsable du suivi budgétaire et financier, Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire de Direction.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h09.

Monsieur Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Points soumis à délibération du Bureau

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE BUREAU DU 05/12/2011

Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté, à l'unanimité.

II) FINANCES :

- *Positionnement de la 2C2A sur l'évolution du régime fiscal*

Suite à la présentation de l'étude d'optimisation fiscale intervenue en décembre 2011, le Bureau est saisi afin de définir la méthode de travail à appliquer en 2012.

Monsieur COLIN indique que le projet d'optimisation de la DGF a été présenté en commission des finances. La commission a émis un avis favorable sur le changement de fiscalité à condition que le reversement aux communes soit effectué à l'euro près, sans perte pour les communes aussi bien au moment du basculement de régime que dans les modalités d'évolution, en positif ou en négatif, des allocations de compensation.

Monsieur COLIN ajoute que cette proposition va à contre courant du principe d'intercommunalité qui tend d'abord à mutualiser les charges et à réduire les disproportions de richesse entre communes.

Toutefois, cela semble, pour la commission, la seule possibilité d'obtenir l'accord unanime de toutes les communes.

Monsieur SIGNORET rappelle que la fiscalité mixte est composée de la fiscalité additionnelle sur les taxes ménages et d'une fiscalité économique unifiée. Ce type de fiscalité devrait augmenter la DGF de la communauté de communes de l'ordre de 300 000 € environ.

Monsieur ANCELME fait part de son accord sur le principe mais émet des réserves quant aux modalités de reversement.

Messieurs SIGNORET et COLIN répondent que les modalités sont fixées par une décision prise à l'unanimité des communes membres et que tout changement doit donc également être issu d'une décision prise à l'unanimité.

Monsieur SIGNORET ajoute que la communauté de communes des Crêtes Pré-ardennaises semble également partir pour une fiscalité mixte ; avec cette fiscalité, les communautés de communes toucheront plus de DGF qu'actuellement.

S'agissant de la question du rôle « péréquateur » d'une intercommunalité à fiscalité mixte, Monsieur SIGNORET ajoute qu'il ne revient pas de régler cette question à l'échelle locale. Elle fera l'objet d'un dispositif national de péréquation horizontale. Il ajoute que Monsieur WARSMANN a annoncé, lors de ses vœux, une attribution de 97 000 € pour la communauté de communes ; il y a une correction à apporter suivant le nombre d'habitants et peut-être une partie à reverser aux communes. Cette correction doit se faire en péréquation et non pas en DGF.

Monsieur SIGNORET indique qu'il faut s'attendre à une grosse évolution de la fiscalité.

Monsieur MATHIAS soulève les questions suivantes : Que va-t-il être prélevé ? Une partie ne peut-elle pas être conservée par la communauté de communes pour les projets ? L'intérêt pour la communauté de communes est de doper la DGF et que les communes effectuent une opération blanche.

Monsieur SIGNORET fait remarquer que la particularité de notre collectivité tient à son territoire vaste, induisant un nombre de délégués votants important. Une commission de suivi devra être mise en place afin de travailler sur la fiscalité.

Monsieur COLIN indique qu'il faudrait prévoir des réunions cantonales afin d'expliquer cette fiscalité aux maires.

Monsieur SIGNORET acquiesce et demande donc de programmer trois réunions, deux cantons par réunions, à destination des maires et des délégués communautaires. L'information sera communiquée au cours du prochain conseil communautaire.

A l'unanimité, le BUREAU accepte la méthode de travail à appliquer en 2012 concernant la fiscalité comme exposée, ci-dessus.

• *Examen de demandes de subventions*

La commission Finances, vie sociale, sportive et culturelle a examiné les dossiers suivants lors de sa réunion du 31 janvier.

Porteur du projet	Motif de la demande	Budget présenté	Subvention sollicitée	Avis Commission Finances
ASSO PAYS D'ARGONNE	Organisation du 2ème Festival "Les Bars Bars 2012"	Budget prévisionnel : 33 010 € en dépenses et en recettes	200,00	200 € mais c'est la dernière année sous cette forme
Vouziers Oxygène	Organisation du 61ème tour pédestre du 4 septembre 2011	Budget prévisionnel : 17 980 € en dépenses et en recettes	Non précisée	Ajourné

Ass. Maison de la Nature	Achat d'ordinateurs et de mobilier de bureau pour les membres de l'équipe pédagogique et administrative pour un montant prévisionnel de 4 850 € TTC	Budget prévisionnel : 4 850 € en dépenses et en recettes	1 200€	Accord pour 20% de 4 850 €
C.P.N. - CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE	Création de nouveaux postes de travail - Modernisation de certains outils (informatique et réseau Internet) - lancement d'une étude de faisabilité architecturale pour la construction de locaux définitifs)	Budget prévisionnel : 77 608,30 € en dépenses et en recettes	Subvention d'investissement 7108,30 €	Ajourné. Manque de connaissance de l'activité.
Croix Rouge Française	Projet d'aménagement du local de Vouziers	Coût des travaux 97 000,00 € Financement équilibré à 97 000 €	15 000,00	Accord pour 15,46 % de 15 000 €

Concernant le CPN, Monsieur MATHIAS précise que la commission Finances a souhaité de plus amples informations sur ce dossier sachant que le statut de fédération est particulier.

Concernant la Croix Rouge Française, Monsieur COLIN indique que la demande de subvention concerne de l'investissement (isolation, mise aux normes).

Monsieur COLIN présente la demande de l'association Burkin Ardennes Avenir, qui est arrivée après l'envoi des convocations au Bureau. Cette association demande une subvention pour un projet humanitaire en Afrique. La commission Finances a émis un avis défavorable.

A l'unanimité, le BUREAU accorde les subventions telles que présentées ci-dessus.

- *Convention de moyens avec l'association Les Tourelles*

Par délibération du 26 mars 2009, le Conseil de Communauté a validé la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association « Les Tourelles ».

Le Bureau a, quant à lui, délégué pour valider la convention de moyens chaque année.

La commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive a remis le 31 janvier 2012 un avis favorable sur une subvention d'un montant de 27 188 €.

A l'unanimité, le BUREAU valide la convention de moyens 2012 avec l'association « Les Tourelles ».

- *Convention de moyens avec le FJEP*

Le Conseil de Communauté en date du 13 octobre 2011 a validé la convention cadre avec le FJEP qui a été signée le 20 décembre.

Dans le cadre des délégations qu'il détient, le Bureau est appelé à se prononcer sur le projet de convention de moyens 2012 à signer avec le FJEP. La commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive du 31 janvier dernier a remis un avis favorable sur une subvention d'un montant de 26 000 €

Monsieur COLIN précise que la Présidente du FJEP est très satisfaite de la signature d'une convention pluriannuelle.

A l'unanimité, le BUREAU valide la convention de moyens 2012 avec le FJEP.

III) Parc Argonne Découverte :

- *Horaires du site pour la saison 2012*

Il est proposé les horaires d'ouvertures suivants pour la saison touristique 2012 :

- Week-end des 25/26 février, 03/04 mars et 10/11 mars, de 10h à 18h
- du 1er avril au 30 juin : tous les jours de 10h à 18h
- du 1er juillet au 03 septembre : de 10h à 19h
- du 04 septembre au 26 octobre : Week-end de 10h à 18h
- du 27 octobre au 7 novembre : tous les jours de 10h à 18h.

A l'unanimité, le BUREAU adopte les horaires du PAD pour la saison 2012 comme présentés, ci-dessus.

- *Tarifs lors d'organisation d'événementiels*

Le Bureau de décembre 2011 a fixé les tarifs d'entrée au PAD conformément à la délégation qu'il détient du Conseil de Communauté.

Des tarifs exceptionnels peuvent cependant être fixés à l'occasion d'événements particuliers au PAD mais nécessitent qu'ils soient clairement définis.

Monsieur FORGET indique que la commission Tourisme et Communication, après étude, lors de sa réunion du 30 janvier dernier, propose les tarifs réduits pour les week-ends suivants :

- * les 3 week-ends d'ouverture en mars/avril : 5 €
- * le 1^{er} week-end d'avril : 5 €
- * le 1^{er} week-end d'octobre : 5 €

Monsieur FORGET précise que mis à part les 5 week-ends cités ci-dessus, qui sont en basse saison, le tarif est uniforme toute l'année.

Monsieur COLIN souhaiterait avoir un bilan de ces 5 week-ends.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique qu'il ne sera pas possible de les comparer avec les jours à prix réduit de l'an passé, car ceux-ci étaient définis pour les événementiels ; alors que cette année, les événementiels seront à plein tarif.

A l'unanimité, le BUREAU valide les tarifs d'organisation d'événementiels au PAD comme présentés, ci-dessus.

- *Partenariat avec l'association Cultures du Cœur*

Le Bureau a accordé une gratuité à l'association Cultures du Cœur en 2010 sous la forme de 15 entrées Adultes et 15 entrées « Enfant ».

Il est rappelé que cette association a pour objet de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes qui en sont exclues.

Son action est dirigée prioritairement vers les familles et les enfants (familles défavorisées, bénéficiaires RMI, personnes en centre d'hébergement ...).

Pour cela, l'association créé et anime un réseau de partenaires :

- D'une part, les structures sociales (Centres sociaux, FJEP, CCAS;....) qui identifient les personnes concernées par l'action
- D'autre part, les structures culturelles qui donnent accès gratuitement aux personnes concernées et qui peuvent également organiser des actions spécifiques pour ce public : visite de lieux culturels, rencontre avec des artistes, montage de décors...

Comment les relais sociaux obtiennent la liste des offres ? Journal d'information mensuel + transmission à chaque relais social d'un code d'accès personnel qui leur permet de visualiser et de retirer des places via le site internet www.culturesducoeur.org, de consulter et utiliser les fiches de présentation détaillées de spectacles/activités en vue d'animer des ateliers de choix de sorties. Dès lors qu'une structure sociale

est intéressée par une sortie, elle édite une contremarque nominative qui est remise par les bénéficiaires à l'entrée.

L'association sollicite le renouvellement de ce partenariat à hauteur de 15 entrées « Adultes » et 20 entrées « Enfant ». Le Bureau est chargé d'en délibérer après avis favorable de la commission « Tourisme ».

Monsieur FORGET précise que la commission tourisme et communication a remis un avis favorable sur ce point, soulignant, puisqu'il s'agit d'une forme de subvention à une association, qu'il pourrait faire l'objet d'un avis de la commission finances. Par ailleurs, il ajoute qu'une question se pose sur la prise en charge de ce type d'actions. En effet, les actions à vocation « promotionnelle » ont toute légitimité à être portée par le budget PAD mais une action à vocation sociale devrait plutôt être portée par le budget général. Si elle est portée par le budget général, la 2c2a achète les entrées au PAD et les offre à l'association ; ces entrées seront donc comptabilisées dans les entrées du parc. Si c'est le budget du PAD qui porte cette action, les entrées ne peuvent être comptabilisées.

Monsieur SIGNORET indique qu'il est plus judicieux que la 2c2a achète ces entrées et les offre.

Monsieur BOUILLON souligne que cette demande est plus du ressort de la commission finances que de la commission tourisme.

A l'unanimité, le BUREAU renouvelle le partenariat avec l'association Cultures du Cœur, à hauteur de 15 entrées « Adultes » et 20 entrées « Enfants ».

IV) ENVIRONNEMENT : Attribution du marché d'acquisition d'un camion – benne de collecte des ordures ménagères.

Le Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 a autorisé le lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un camion – benne de collecte des ordures ménagères dans les conditions suivantes :

Objet : la fourniture d'un châssis nu avec cabine, la fourniture en état de marche d'une benne à ordures, d'un volume géométrique de 20 m³ minimum montée sur châssis cabine mis à disposition, et la fourniture d'un système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte pour camion neuf et véhicule de remplacement

Date limite de réponse : 3 janvier 2012

Allotissement et Critères de choix :

LOT 1 - Châssis

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10 %)

	MAN			RENAULT	
	Offre de base tgm 26.340	Variante 1 tgs 28.360	Variante 2 tgs 26.360	Offre de base premium 310.26	Variante 1 premium 340.26
Prix TTC offres de base	89 700,00 €	99 866,00 €	99 268,00 €	101 660,00 €	102 856,00 €
Option avec reprise en € TTC	83 200,00 €	93 366,00 €	92 768,00 €	99 660,00 €	100 856,00 €
notation	20	17,82	17,94	16,70	16,50

Rappel prix 2011

88 504,00 €

101 660,00 €

	MAN			RENAULT	
	Offre de base tgm 26.340	Variante 1 tgs 28.360	Variante 2 tgs 26.360	Offre de base premium 310.26	Variante 1 premium 340.26
Note « technique »	19,2	19,2	19,2	18,7	18,7
Note « délai »	20	20	20	20	20

Candidat		Notes			
		Prix	technique	délai	Globale pondérée
MAN	base	20,00	19,2	20,00	19,60
	variante 1	17,82	19,2	20,00	18,73
	variante 2	17,94	19,2	20,00	18,77
RENAULT	base	16,70	18,7	20	18,03
	variante 1	16,50	18,7	20	17,95

LOT 2 - Benne

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

	SEMAT	EUROVOIRIE	FAUN
Prix TTC du matériel	70 265,00 €	66 497,60 €	75 551,32 €
note	18,93	20	17,60

prix 2011

67 442,44 €

64 584,00 €

73 829,08 €

	SEMAT	EUROVOIRIE	FAUN
Valeur technique	18,1	18,4	16,6
Critère délai	20	20	20

Candidat	Notes			
	Prix	technique	délai	Globale pondérée
SEMAT	18,93	18,1	20,00	18,62
EUROVOIRIE	20	18,4	20,00	19,20
FAUN	17,60	16,6	20,00	17,34

LOT 3 – Système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

	IDEA	PACKMAT SYSTEM	PLASTIC OMNIUM
Prix TTC offres de base	35 673,09 €	30 856,80 €	32 292,00 €
Option 1 (lecteur portable)	3 468,40 €	2 762,76 €	3 438,50 €
Option 2 (contrat d'entretien annuel au-delà de la période de garantie) estimé sur 5 ans	14 036,25 €	3 588,00 €	12 558,00 €
TOTAL TTC avec 2 options	53 177,74	37 207,56	48 288,50

NOTE offre base	16,88	20	19,07
note avec options	11,42	20	14,04

	IDEA	PACKMAT SYSTEM	PLASTIC OMNIUM
Note technique	16	16	16,8
Note délais	5	15	20

Candidat	Notes			
	Prix	technique	délai	Globale pondérée
IDEA	11,42	16	5	13,07
PACKMAT SYSTEM	20	16	15	17,50
PLASTIC OMNIUM	14,04	16,8	20	16,02

Monsieur MATHIAS souligne qu'il y a une énorme différence de prix sur la maintenance entre PACKMAT SYSTEM et les autres candidats.

Monsieur ANCELME demande si l'entreprise DUFILS a répondu à l'offre. Monsieur SIGNORET lui répond par la négative.

Monsieur SIGNORET répond, concernant l'entreprise DUFILS, qu'ils n'ont répondu ni à cette offre, ni à la précédente. Concernant le prix de la maintenance, il indique que l'entreprise Packmat system propose le même matériel, cependant débutant sur le marché, elle a sûrement besoin de pénétrer le marché.

A l'unanimité, le BUREAU attribue le marché d'acquisition d'un camion – benne de collecte des ordures ménagères à :

Lot 1 : MAN,

Lot 2 : EUROVOIRIE,

Lot 3 : PACKMAT SYSTEM.

V) TRAVAUX : Perspectives d'extension des locaux du siège social

En suite des décisions du Conseil de Communauté d'avril et juin 2011, la 2C2A est devenue propriétaire des locaux hébergeant le siège social à Vouziers.

Ces locaux devenant exigus, les perspectives d'extension suivantes sont proposées au Bureau afin notamment de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre au cours d'une prochaine séance.

Monsieur FORGET indique que la petite salle de réunion a dû être réquisitionnée comme bureau pour Anne PRIGENT et les agents de l'office de tourisme, qui travaillent au siège social lorsque l'office est fermé ; désormais il y a également un bureau pour l'animatrice RAM, un pour chaque agent chargé des dossiers Natura 2000 et Vergers. Il y a la perspective de recruter un ingénieur voirie, plus une

personne en remplacement de Monique GOUJON, qui serait en poste en binôme avec Mme GOUJON durant 1 an.

Dans ces conditions, Monsieur FORGET pose la question de savoir s'il faut prévoir l'intégration de l'office de tourisme dans cette extension.

Monsieur ANCELME indique qu'il est nécessaire d'agrandir les locaux mais installer l'office de tourisme à la 2c2a, selon lui, serait une erreur ; l'office de tourisme doit être visible et accessible à pied lorsque les gens sont au centre-ville.

Monsieur COLIN indique, pour avoir voyagé, que si un office de tourisme est bien indiqué, il n'est pas nécessaire qu'il soit en centre-ville.

Monsieur FORGET ajoute qu'un fléchage de la rue Bournizet à la 2c2a et la vitrine de l'office de tourisme en avant serait tout aussi bien que sa situation actuelle où il y a un problème d'accessibilité et de parking.

Monsieur SIGNORET précise qu'il est possible de le transférer au siège social tout en installant un chalet sur la place durant les mois de juillet et août pour s'assurer d'une plus grande visibilité.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT indique que l'ancien local qu'occupait l'office de tourisme était plus accessible et doté d'un parking. Il ajoute que l'installer à la 2c2a n'est pas une bonne idée car seules les personnes voulant vraiment se rendre à l'office de tourisme s'y rendront et il n'y aurait plus celles qui passaient devant et entraient parce qu'elles étaient intéressées par une affiche ou autre, qu'elles venaient d'apercevoir.

Monsieur MATHIAS demande s'il ne serait pas possible de prévoir un local pour l'office de tourisme dans l'extension et si l'office ne s'installe pas là, cela laissera un espace disponible.

Monsieur BOUILLON indique qu'en terme économique, c'est très intéressant de l'installer à la 2c2a mais qu'au niveau touristique, le plus intéressant est la place Carnot. En termes de superficie, il faut prévoir un local au moins aussi grand que la salle de réunion de la 2c2a.

Monsieur SIGNORET conclut qu'en attendant de trouver une autre solution, il est nécessaire de prévoir l'office de tourisme à la 2c2a afin de pouvoir continuer les études.

A l'unanimité, le BUREAU accepte les perspectives d'extension des locaux du siège social.

Points soumis à l'avis du Bureau avant délibération du conseil communautaire

VI) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 13/10/11 et 15/12/11

VII) ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation d'un membre au sein de la commission Aménagement du territoire et Pays
Suite à la démission de M. Claude LAMBERT (Autruche), il sera nécessaire que le Conseil de Communauté désigne un nouveau membre de la commission Aménagement du territoire et Pays.

- Désignation d'un membre au sein de la commission habitat-travaux
M. RAILLOT (Oches) est devenu membre suppléant du Conseil de Communauté ; Il est donc nécessaire que le prochain Conseil de Communauté désigne un nouveau membre de la commission Habitat et Travaux.

• *Modifications de la délibération du Conseil de Communauté portant délégations au Bureau*
Le Conseil de Communauté du 25 mars 2010 a délégué une partie de ses attributions au Bureau dans les conditions suivantes :

- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 193 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
- *Prendre toute décision modificative budgétaire qui s'impose dans le respect de l'équilibre du budget voté par l'assemblée délibérante,*
- *Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,*
- *Approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation inscrits au budget et engagés par l'organe délibérant,*
- *Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers,*
- *Fixer l'ensemble de la tarification pratiquée au Parc Argonne Découverte / Nocturnia,*
- *Fixer les tarifs pour toute autre manifestation organisée sur le territoire communautaire,*
- *Entamer toute négociation auprès de futurs vendeurs relative à l'achat d'immeubles jusqu'au stade du compromis de vente,*
- *Entamer toute négociation auprès de futurs acquéreurs relative à la vente de terrains jusqu'au stade du compromis de vente,*
- *Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,*
- *Autoriser la vente de petit matériel à des particuliers ainsi que l'encaissement du produit de cette vente,*
- *Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget.*

Notre conseil juridique a relevé une erreur dans cette délibération puisque les régimes de délégation des attributions de l'organe délibérant à l'organe exécutif qu'elles définissent respectivement pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale obéissent à des principes opposés : alors que l'article L. 2122-22 interdit au maire de recevoir délégation du conseil municipal dans toute matière autre que les vingt-trois qui y sont énumérées, l'article L. 5211-10 autorise, à l'inverse, l'organe délibérant à déléguer librement ses attributions, au président ou au bureau de l'établissement public selon son choix, dans toutes les matières autres que les sept qui y sont énumérées.

Selon les dispositions de l'article L5211-10 CGCT (extrait) :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ; »

Une décision modificative est donc un acte budgétaire. Ainsi, même si le texte n'est pas explicite, on peut donc considérer qu'une décision modificative n'est pas une attribution pouvant être délégué et est implicitement incluse dans « le vote du budget ».

Il conviendra donc que le Conseil de Communauté procède à la modification de cette délibération afin de se conformer à la réglementation.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable aux modifications de la délibération du Conseil de Communauté portant délégations au Bureau.

- *Admission en non-valeur*

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Mme la comptable public demande à l'organe délibérant d'accepter la non-valeur notamment pour toute personne en procédure de rétablissement personnel dont le jugement du tribunal a été rendu avec effacement de dettes figurant dans la liste ci-dessous :

Budget Déchets ménagers : 2009/2010/2011

Produits irrécouvrables	Motif
439,00	Surendettement
447,00	Surendettement
25,95	Surendettement
33,00	Liquidation judiciaire
170,75	Liquidation judiciaire
738,00	Liquidation judiciaire
147,50	Liquidation judiciaire
31,00	Liquidation judiciaire
119,00	Surendettement
2 151,20	

Budget Général (logements communaux)

Produits irrécouvrables	Motif
2 247,54	Surendettement
414,75	Décès en juin 2008 - Célibataire et pas de succession
2 662,29	

Etant une décision de justice, Monsieur COLIN indique qu'il n'est pas possible de s'y opposer.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable aux admissions en non-valeur, ci-dessus.

- *Convention de moyens avec l'URCA*

La 2C2A s'est engagée auprès de l'URCA pour la gestion du CERFE au travers d'une convention d'objectifs qui a pour objet de définir les missions attribuées à l'URCA au titre de la valorisation du territoire de la 2C2A en contrepartie d'une participation financière.

Une convention de moyens est établie annuellement dans laquelle les engagements réciproques des parties sont repris intégralement, notamment :

- Le détail des contreparties sollicitées par la 2C2A auprès de l'URCA,
- Le montant de la participation financière de la 2C2A au fonctionnement du CERFE,
- Les modalités de versement du concours financier.

Le Conseil de Communauté sera donc chargé de valider cette convention de moyens 2012 Représentant une subvention annuelle de 30 000 €.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable à la convention de moyens avec l'URCA.

- *Convention de moyens avec l'Office de tourisme de l'Argonne ardennaise*

Le Conseil de Communauté en date du 25 mars 2010 a validé la convention cadre conclue avec l'Office de Tourisme.

Ce document définit les missions et objectifs attribués à l'Office de Tourisme par la 2C2A en contrepartie d'une participation financière, versée annuellement, par le biais d'une convention de moyens.

Il sera donc nécessaire pour 2012 que le prochain Conseil de Communauté valide la convention de moyens 2012.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable à la convention de moyens avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise.

- *Convention de régularisation de charges avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise*

L'entretien ménager dans les locaux de l'OTAA est assuré par un membre du personnel communautaire depuis le 18 avril 2011.

Il était prévu en début d'année 2011 qu'un agent communautaire 2C2A, titulaire, soit mis à disposition de l'OTAA qui aurait donné lieu à la signature d'une convention de mise à disposition de personnel, permettant le remboursement des charges à la 2C2A.

Cependant, l'agent communautaire concerné est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 16 février 2011. Pour assurer la continuité du service, depuis le 18 avril 2011, des contrats à durée déterminée sont conclus entre la 2C2A et un agent non titulaire en vertu de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Elle assure l'entretien ménager au sein de la 2C2A mais également au sein de l'OTAA selon le planning suivant :

Sachant que les bénéficiaires d'une mise à disposition peuvent être uniquement les fonctionnaires titulaires et les agents non titulaires à durée indéterminée, une convention de mise à disposition de personnel ne peut pas être conclue entre les deux parties.

A la demande de Mme la comptable public, une convention portant régularisation de charges devra être conclue afin de permettre le remboursement par l'OTAA de la rémunération (salaire et charges patronales) de Mme COTTON à la 2C2A, à hauteur de 1 562 €.

Le Conseil de communauté sera chargé de valider cette convention et d'autoriser le Président à la signer.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable à la convention de régularisation de charges avec l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise.

VIII) FINANCES

- *Débat d'orientations budgétaires*

L'ensemble des commissions ont leurs propositions au cours des réunions qui se sont tenues du 24 au 31 janvier 2012.

Déchets ménagers

Type de dépense	Exercice 2011			Exercice 2012		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
DECHETS MENAGERS						
Ordres Ménagers – Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	700 000 €	699 903,00 €	97,00 €	650 000,00 €	stabilité vérification avenant COPEL prolongation durée
Charges de personnel	D	275 000 €	263 543,04 €	11 456,96 €	325 000,00 €	hausse Date recrutement rtt sup en septembre, chargé de mission prévention, prime annuelle
Charge de gestion courante	D	792 000 €	739 610,22 €	52 389,78 €	813 000,00 €	légère hausse Augmentation des coûts de traitement dont TGAP, TVA et cotisation VALODEA
Charges financières	D	4 202,60 €	4 202,60 €	0,00 €	13 755,00 €	stabilité intérêts emprunt déchèterie inclus
Charges exceptionnelles	D	474 467 €	31 684,40 €	442 782,69 €	28 000,00 €	titres amortis
Provision pour impayés	D	46 000 €		46 000,00 €	40 000,00 €	stabilité
Dépenses imprévues	D	38 930,80 €	0 €	38 930,80 €	0,00 €	compte d'équilibre de la section - à déterminer dans le montage définitif du budget
Virement à la section d'investissement	D	254 000,00 €		254 000,00 €		affectation de l'excédent de fonctionnement SICROM en investissement
Opération d'ordre de transferts entre sections - dotations aux amortissements	D	83 768,28 €	83 768,28 €	0,00 €	97 295,13 €	démarrage des amortissements camions et benes en 2012 (bacs et conteneurs amortis en 2013)
Ordres Ménagers – Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R		2 807,44 €	-2 807,44 €		
Produits exceptionnels			15 235,74 €		2 000,00 €	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	R	1 618 000,00 €	1 626 441,03 €	-8 441,03 €	1 671 617,00 €	augmentation des produits de vente matériaux
Subventions d'exploitation	R	351 903,00 €	300 980,18 €	50 922,82 €	255 100,00 €	péréquation de transport, aides à la communication, STI, subventions poste prévention et compostage,
Produits financiers	R	0,88 €	0,59 €	0,09 €		part sociale emprunt Crédit agricole
Opération d'ordre de transferts entre sections	R	34 800,09 €	34 800,09 €	0,00 €	38 707,00 €	stabilité reprises de subvention
TOTAL fonctionnement	D	2 668 368,77 €	1 822 711,54 €	845 657,23 €	1 967 050 €	
	R	2 004 703,77 €	1 980 265,07 €	39 674,44 €	1 967 424,00 €	
		-663 665,00 €	157 553,53 €		373,87 €	
résultat 2010		663 665,00 €				
résultat cumulé 2011			821 218,53 €		821 592,40 €	
besoin de financement en inv					-361 156,13 €	
				solde agrégé	460 436,27 €	

Type de dépense	Exercice 2011			Exercice 2012			
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
DECHETS MENAGERS							
Ordres Ménagers – Investissement dépenses							
Emprunts	D	28 666,74 €	28 666,74 €	0,00 €		19 107,79 €	remboursement emprunt déchèterie en plus
Immobilisations incorporelles	D	23 000,00 €	357,50 €	0,00 €	21 000,00 €		A prévoir si achat d'un logiciel de facturation RI en RAR
Immobilisations corporelles	D	638 000,00 €	209 422,60 €	428 577,40 €	407 500,00 €	228 000,00 €	camion (188000), nouveaux bacs (30000)
Dépenses imprévues	D	1 301,45 €		1 301,45 €			équilibre de section
Opération patrimoniales		3 000,00 €	357,50 €				
Immobilisations en cours	D	321 000,00 €	258 571,82 €	62 428,18 €	5 000,00 €		programme déchèteries achevé
Opérations d'ordre de transfert entre sections	D	34 800,09 €	34 800,09 €	0,00 €		38 707,00 €	stabilité reprises de subvention
Ordres Ménagers – Investissement recettes							
affectation de résultat							
Virement de la section d'exploitation	R	254 000,00 €		254 000,00 €			virement de l'excédent de fonctionnement SICROM après engagement des travaux
Dotations, fonds divers	R	479 884,92 €	391 898,92 €	87 986,00 €	87 900,00 €	30 000,00 €	FCTVA sur achat camion
Subvention d'investissement	R	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	170 000,00 €		subvention ADEME de 6,6 €/HAB pour RI non inscrite
Emprunts	R	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €			
Opérations patrimoniales		3 000,00 €	357,50 €	2 642,50 €			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	R	83 768,28 €	83 768,28 €	0,00 €		97 295,13 €	stabilité dotation aux amortissements
	D	1 049 768 €	532 176 €	517 592,03 €	433 500,00 €	285 814,79 €	
TOTAL investissement hors résultat reporté	R	1 320 653 €	776 025 €	544 628,50 €	257 900,00 €	127 295,13 €	
		270 885 €	243 848 €	27 036 €	-175 600 €	-334 120 €	derésultat prévisionnel exercice 2012

résultat 2010 - 270 884,92 € - 27 036,47 €

besoin de financement

-361 156,13 € de résultat prévisionnel cumulé 2012

157 000,00 € SICROM excédent 2008
270 000,00 € besoin 2011
361 000,00 € besoin 2012
788 000,00 € TOTAL

187053,6

Parc Argonne Découverte

Type de dépense	Exercice 2011				Exercice 2012	
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
PAD						
Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	158 000 €	149 727,83 €	8 272,17 €	165 000,00 €	pas d'évolution notable
Charges de personnel	D	225 125 €	214 843,51 €	10 281,49 €	225 125,00 €	Pas d'évolution
Dotations aux amortissements	D	447 190,12 €	447 190,12 €	0,00 €	483 313,00 €	Extension du hamac à bonds
Charges financières	D	27 665,02 €	27 665,02 €	0,00 €	23 662,00 €	pas d'évolution notable
Virement section d'investissement	D	45 500,00 €		45 500,00 €	109 200,00 €	
Charges exceptionnelles	D	3 300 €	168 €	3 132,00 €	500,00 €	uniquement titres annulés
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R	12 500,00 €	16 578,88 €	-4 078,88 €	- €	pas de congés maternités, maladies
reprise de subventions	R	268 901,59 €	268 901,59 €	0,00 €	273 000,00 €	poursuite du financement du programme d'aménagements
Produits des services	R	190 000,00 €	256 285,90 €	-66 285,90 €	220 000,00 €	extension hamac à bonds
Dotations, subventions	R	31 500,00 €	50 584,08 €	-19 084,08 €	34 297,00 €	Accustica mission chercheur, DETR (ferme extension 6000, 15200 volière, 11879 solde musée outils)
produits exceptionnels	R	45 500,00 €	334,41 €	45 165,59 €		Opération d'ordre pour paiement expert sapiteur
Subventions exceptionnelles	R	668 816,65 €	310 438,10 €	358 378,55 €		subvention d'équilibre 2011 et 2010
TOTAL fonctionnement	D	906 780,14 €	839 594,48 €	67 185,66 €	1 006 800 €	
	R	1 217 218,24 €	903 122,96 €		527 297 €	
		310 438,10 €	63 528,48 €		-479 503 €	
		résultat 2010 cumulé	310 438,10 €		-479 503 €	de déficit estimé sur exercice 2012
		résultat cumulé 2011	-246 909,62 €		-726 412,62 €	de déficit cumulé à fin 2012

Type de dépense	Exercice 2011				Exercice 2012	
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	différence de réalisation	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009
NOCTURNIA						
NOCTURNIA – Investissement dépenses						
Reprises de subventions	D	268 902 €	268 902 €	0 €	273 000,00 €	stabilité
Emprunts	D	103 416,27 €	103 416,27 €	0 €	107 356,00 €	
opérations patrimoniales			5 962,18 €			
Immobilisations incorporelles	D	6 000 €	580,18 €	5 420 €	2 000,00 €	hausse importante
Immobilisations corporelles	D	89 451,54 €	25 845,23 €	63 606 €	22 000,00 €	79 000,00 €
Autres immo financières	D	45 500,00 €	45 489,14 €	11 €		
Immobilisations en cours	D	424 303,00 €	303 898,85 €	120 404 €	119 000,00 €	244 000,00 €
						323 000,00 €
						volières (152000 HT), cuve incendie (20000 ht), parc animaux domestiques (31000 ht)
NOCTURNIA – Investissement recettes						
Dotations aux amortissements	R	447 190,12 €	447 190,12 €	0,00 €	483 313,00 €	
Dotations, fonds divers	R	67 000,00 €	53 194,00 €	13 806,00 €	13 000,00 €	40 000,00 €
Virement section de fonctionnement	R	45 500,00 €		45 500,00 €	109 200,00 €	
opérations patrimoniales	R	10 000,00 €	5 962,18 €	4 037,82 €		
Subventions d'investissement	R	347 302,40 €	149 585,54 €	197 716,86 €	20 400,00 €	283 221,00 €
						toutes subventions (solde attendus et financement prévisionnel aménagements 2012)
TOTAL investissement	D	937 572 €	754 093 €	183 478,96 €	143 000,00 €	822 356,00 €
	R	916 993 €	655 932 €	261 060,68 €	33 400,00 €	915 734 €
solde 2010		58 863,47 €	-98 161,60 €		-109 600,00 €	-16 222,00 €
					avec RAR	de résultat estimé sur exercice 2011
résultat cumulé 2011		- 39 298,13 €			-148 898,13 €	-165 120,13 €
						de résultat cumulé estimé fin 2011

Monsieur COLIN indique que l'exercice 2011 est très bon par rapport aux années précédentes. Beaucoup d'investissements ont pu être réalisés sans contracter de nouvel emprunt.

Monsieur FORGET précise, concernant l'emprunt pour la scénographie du PAD, qu'il faut prendre en compte la rémunération de 4 candidats ; Trois candidats pour la remise de leur esquisse et le quatrième pour la remise de son esquisse et la suite de son travail.

2c2a-CERFE

Type de dépense	Exercice 2011			Exercice 2012		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Différence de réalisation	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
CERFE						
Investissement dépenses						
Subvention d'investissement reçu	D	12 500,00 €	12 120,00 €	- €		
Dépenses imprévues	D			0,00 €		
Immobilisations incorporelles	D		0,00 €	0,00 €		
Immobilisations corporelles	D	105 070,00 €	1 880,83 €	103 189,17 €	10 000,00 €	provision pour grosse réparation (extension des locaux et rénovation huisseries à prévoir)
Investissement recettes						
Dotations aux amortissements	R			0,00 €		
Dotations, fonds divers	R	2 857,00 €	2 149,00 €	708,00 €		FCTVA sur derniers investissements 2010
TOTAL investissement	D	105 070 €	14 000,83 €		10 000,00 €	
	R	2 857 €	2 149 €		0 €	
		-102 213 €	-11 852 €			
		résultat cumulé 2010	114 333,00 €			
		résultat cumulé 2011	102 481,17 €			
					-10 000 € de résultat prévisionnel exercice 2011	
					92 481 € de résultat prévisionnel cumulé 2012	

Type de dépense	Exercice 2011			Exercice 2012		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Différence de réalisation	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
CERFE						
Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	17 585,00 €	16 817,31 €	767,69 €	5 000,00 €	entretien courant à la charge du propriétaire
Charges de personnel	D	83 949,00 €	82 745,06 €	1 203,94 €	0,00 €	petits carnivores terminé
Dotations aux amortissements	D	0,00 €	0,00 €	0,00 €		Matériels confiés à l'URCA sortant de notre actif (plus d'amortissements)
Autres charges de gestion courante		29 760,00 €	24 000,00 €		30 000,00 €	Subvention URCA (extension pour programme vergers)
Charges exceptionnelles	D	10 584,00 €	9 584,00 €	1 000,00 €		dernières bourses en 2011
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R	6 000,00 €	8 123,04 €	-2 123,04 €	- €	Congé maternité
Reprise de subventions	R			0,00 €		Matériels confiés à l'URCA sortant de notre actif (plus d'amortissements)
Produits des services	R	450,00 €		450,00 €	900,00 €	Baisse Loyer Maison de la Nature uniquement (2011 et 2012)
Dotations, subventions	R	113 514,00 €	102 743,46 €	10 770,54 €		Subvention 1 bourse + solde deux autres bourses + 2 postes petits carnivores + analyses génétiques (12700 €)
Autre produits de gestion courante	R	89 002,62 €		89 002,62 €	60 000,00 €	subvention pour versement URCA (à ajouter la subvention d'équilibre)
Produits exceptionnels		765,31 €	80,31 €	685,00 €		
TOTAL fonctionnement	D	141 878,00 €	133 146,37 €		35 000 €	
	R	209 731,93 €	110 946,81 €		60 900,00 €	
			-22 199,56 €			25 900,00 € de résultat prévisionnel exercice 2012
		résultat 2010	-67 853,93 €			-64 153,49 € de résultat prévisionnel cumulé
		résultat cumulé 2011	-90 053,49 €			

Monsieur MATHIAS souligne que l'état du bâtiment du CERFE nécessite quelques investissements : fenêtres à changer, par exemple). M. SIGNORET ajoute que ce budget sera clos l'année prochaine. En 2012, cela n'est plus possible compte tenu d'écritures déjà engagées.

Budget Général

Type de dépense	Exercice 2011				Exercice 2012		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
Budget Général							
Investissement dépenses							
Dépenses imprévues	D		0,00 €	0,00 €			équilibre de la section, limité à 7,5 % du budget
Reprises de subvention	D	85 880,13 €	85 880,13 €	0,00 €	85 880,00 €	stabilité	
Emprunts et dettes	D	102 600,00 €	100 936,58 €	1 723,42 €	1 000,00 €	106 910,00 €	stabilité K d'emprunt (102910)+ rbt cautions (4000), nouvel emprunt AAGV ?
Immobilisations incorporelles	D	37 740 €	19 255,93 €	18 484,34 €	18 000,00 €	244 000,00 €	stabilité AMO piscine (30000 de 140000), maîtrise d'œuvre (concours 44000 + études 50000), études extension bureaux (50000), maîtrise d'œuvre bat d'entreprise (70000)
Subventions d'équipement	D	265 227 €	101 981,89 €	163 245,11 €	78 000,00 €	92 000,00 €	subvention pour toitures façades (40000), FISAC (22000), piscine (30000)
Immobilisations corporelles	D	515 320,00 €	418 212,37 €	97 107,63 €	6 000,00 €	480 000,00 €	provision pour achat terrain piscine (420000), matériels info (10000), mobiliers (5000), divers (5000), Panneau territoire (20000), véhicule RAM (20000)
Immobilisations en cours	D	691 158,00 €	5 590,21 €	685 567,79 €	468 000,00 €	260 000,00 €	stabilité réalisation des deux derniers logements communaux (260000), travaux d'entretien (16000), Aire d'accueil, extension bureau, bâtiment d'entreprises, rénovation thermique de nos logements
Comptabilité distincte rattachée	D	419 545,88 €		419 545,88 €	419 545,88 €		travaux sous mandat
Autres immobilisations financières	D	56 009,95 €		56 009,95 €			
Opérations patrimoniales	D	258 736,11 €	244 096,55 €	14 639,56 €			
Investissement recettes							
Dotations aux amortissements	R	233 257,43 €	233 257,43 €	0,00 €		249 000,00 €	
Opérations patrimoniales	R	258 736,11 €	244 096,55 €	14 639,56 €			
Dotations, fonds divers	R	137 000,00 €	6 739,00 €	130 261,00 €	100 000,00 €	9 500,00 €	FCTVA pour travaux
Subventions d'investissement	R	537 649,50 €	11 974,80 €	525 674,70 €	385 679,50 €	75 600,00 €	mêmes subventions que 2009 pour logements (31000), panneau territoire (10000), subv investissement RAM (16600), solde AAGV (18000)
Immobilisation en cours	R		307,20 €	-307,20 €			
Comptabilité distincte rattachée	R	352 594,00 €	0,00 €	352 594,00 €	352 594,00 €		travaux sous convention de mandat
Emprunts et dettes	R	743 376,98 €	302 784,20 €	440 592,78 €	1 000,00 €	720 000,00 €	solde pour AAGV (100000), rénovation des derniers logements (200000), achat terrain piscine
TOTAL investissement	R	2 432 277,34 €	975 953,66 €	1 456 323,68 €	990 545,88 €	1 268 790,00 €	
Résultat 2010		-169 663,32 €	169 663,32 €		-151 272,38 €	-214 690,00 €	
Résultat cumulé 2011			-7 131,16 €		-158 403,54 €	-373 093,54 €	

Type de dépense	Exercice 2011			Exercice 2012		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation
Budget Général						
Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	554 140 €	315 268,84 €	238 871,16 €	596 390,00 €	Evolution-mise en œuvre Natura 2000 et vergers Etudes (natura2000-108700 € et animation site 53-16000, ZDE-4000 €) Diag Thermique 27000 €, solde-Plan climat 16500, vergers 131000)
Charges de personnel	D	543 000 €	521 117,80 €	21 882,20 €	600 000,00 €	hausse direction sur DM, poste ingénierie mutualisé (35000*0,7), RSP, agent comptable (35000*0,7)
Dépenses imprévues	D	300 000 €	0,00 €	300 000,00 €		inscription de 7,5 % du budget
Dotations aux amortissements	D	233 257,43 €	233 257,43 €	0,00 €	249 000,00 €	amortissement Aides FISAC et toitures/façades
Autres charges de gestion courante	D	1 217 050,53 €	683 006,70 €	533 443,83 €	1 165 116,11 €	indemnités élus, subv piscine (244000), Tournelles (27200), FJEP (12500+14000), Chambre d'agri (9000), projets associatifs (10000), subventions 2010et 2011 aux budgets annexes
Charges financières	D	48 911,35 €	48 911,35 €	0,00 €	46 000,00 €	pas d'intérêt d'emprunt pour Aire d'accueil ?
Atténuation de produits	D	227 904,00 €	227 569,48 €	334,52 €	244 000,00 €	FNGIR (209000+9000), reversement taxe de séjour (25000)
Provision pour impayés	D				15 000,00 €	impayés pour loyers des logements
Charges exceptionnelles	D	2 681 931,69 €	91 074,89 €	2 590 856,80 €	101 000,00 €	dont subvention OTAA (88190), solidarité étudiants (10000)
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R		14 732,56 €	-14 732,56 €		remboursement congés maladies
Reprises de subvention	R	85 880,13 €	85 880,13 €	0,00 €	85 880,00 €	hausse Pour 2011 (80000), nouveaux logements + FISAC 2010
Produits des services	R	85 000,00 €	12 594,02 €	72 405,98 €	70 300,00 €	Charges locales (12000), frais de mutualisation (2000), refacturation vergers (56300) - refacturation ingénierie budget ZAC en attente de ventes
Impôts et taxes	R	1 725 372,00 €	1 825 895,08 €	-100 523,08 €	1 823 000,00 €	évolution des taux à débattre (1798000), taxes de séjour (25000)
Dotations, subventions	R	1 155 424,00 €	951 139,93 €	204 284,07 €	1 230 000,00 €	hausse DGF bonifiée (563000), dotations diverses (50190), FDPTP (130000), ADEME diag thermique (13500), Etat-Europe Natura 2000 (108700 + 63499), Plan Climat (29400+4950), Compensation d'exonération nouveau régime (84829) ?, ORAC (16200), Ingénierie (78000), subventions vergers (27700+24960+2000+1153+22500), subv DETR pour l'ingénierie (19000), RAM(41000)
Autres produits de gestion	R	100 000,00 €	118 675,43 €	-18 675,43 €	119 000,00 €	stabilité pas de nouveaux logements
Subventions exceptionnelles	R		2 365,38 €	-2 365,38 €	2 300,00 €	
TOTAL fonctionnement	R	3 151 676,13 €	3 011 282,53 €	140 393,60 €	3 330 480,00 €	
Résultat 2010		-2 654 518,87 €	890 476,04 €		313 973,89 €	
Résultat d'exercice 2011			2 654 518,87 €		890 476,04 €	
Résultat cumulé 2011			3 544 994,91 €			

Monsieur COLIN fait remarquer que le budget est en hausse concernant les charges du personnel.

Monsieur FORGET fait un petit bilan des charges « nettes » du personnel depuis 2008 :

2008 : 332 000 € pour 10 ETP (équivalent temps plein)

2009 : 385 000 € pour 13 ETP

2010 : 399 000 € pour 15 ETP

2011 : 394 000 € pour 16 ETP

Il précise que ce budget en hausse s'explique par des prises de compétences donc plus de personnel. Cependant, le budget reste relativement stable.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne qu'une partie des postes est subventionnée. Il faut faire attention à pouvoir conserver tout le personnel si les subventions diminuent ou cessent.

Monsieur MATHIAS demande s'il serait possible d'avoir un budget dédié aux logements communautaires.

Messieurs SIGNORET et COLIN indique que cela n'est pas indispensable puisqu'il est possible de ressortir toutes les données du budget général. Ce qui va d'ailleurs être effectué en prévision de la réunion avec les maires.

Monsieur COLIN indique qu'il est envisageable de créer un budget « piscine ».

Il indique également que ce sont uniquement les orientations budgétaires qui sont présentées et ajoute que les taux ont été maintenus mais que tous les 2 ans, il est opéré une augmentation de 2 % et qu'il faut prévoir cette augmentation de taux cette année.

IX) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- *Création d'un emploi d'attaché territorial*

Afin de préparer le départ en retraite de la responsable du suivi budgétaire et comptable, il sera proposé au Conseil de Communauté de créer un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet, rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire du grade (en fonction du profil du candidat).

Une période de binôme d'une durée d'une année est prévue.

- *Création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour RSP*

Pour l'ouverture des Relais de Services Publics en avril dernier, deux agents ont été recrutés par le biais de contrats aidés (contrat d'accompagnement à l'emploi).

Le premier a pris fin en novembre dernier. L'agent concerné a été recruté en tant que contractuel sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Le second contrat d'accompagnement à l'emploi, renouvelé deux fois, arrive à échéance en avril prochain.

Sachant que la 2C2A est engagée sur cette action pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en avril 2013, il est proposé, pour maintenir le service, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet afin de nommer l'agent en question sur un CDD d'un an maximum, renouvelable.

Il est à noter qu'une évaluation des RSP interviendra courant octobre 2012 permettant aux élus de se positionner sur la reconduction de ce service et ses modalités.

Conditions d'emploi :

Grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe – Echelon 1

Indice brut : 298 Indice majoré 303

Temps de travail hebdomadaire : 26 heures

- *Création des emplois saisonniers pour le PAD*

Afin de permettre le fonctionnement du PAD pour la saison 2012, il sera proposé au Conseil de Communauté de créer les emplois saisonniers suivants :

- Un emploi non permanent de technicien territorial (cuisinier) à temps complet, d'une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.

- Un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe (agent d'animation et d'accueil) : poste ouvert pour 2012 sur une durée de 6 mois à compter de la date de recrutement,

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade.

- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (serveur), à temps complet, d'une durée de 2 mois à compter de la date de recrutement

Rémunération sur la base de l'échelle III du grade.

Ces emplois seront occupés par des agents non titulaires conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée (besoin saisonnier) - Durée maximale de 6 mois.

Besoins occasionnels :

- Création de deux emplois non permanents de technicien : Dans un souci de continuité du service, il est proposé au Conseil de Communauté de créer deux emplois occasionnels de manière à soutenir les actions d'aménagement du musée de l'outil et à lancer le démarrage du restaurant. Rémunération sur la base de l'échelle du grade concerné.

Ces emplois seront créés sur la base de l'alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (besoin occasionnel) d'une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois, à titre exceptionnel.

Madame ODIENNE précise que les emplois saisonniers sont conclus pour une durée maximum de 6 mois. Compte tenu que les besoins pour le poste de cuisinier vont au-delà de 6 mois (préparation de la saison), il est nécessaire de créer un poste pour besoins occasionnels afin de pallier ce manque, ce qui permet d'atteindre une durée maximale de 8 mois.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable à la création de ces emplois.

X) TRAVAUX ET HABITAT

L'acquisition d'un terrain à Vouziers pour l'implantation de la piscine sera proposée au Conseil de Communauté qui conduira au lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

- *Acquisition du terrain pour implantation de la piscine*
- *Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine*

Monsieur FORGET indique que Monsieur BAUDART n'est pas vendeur du terrain pressenti pour l'implantation de la nouvelle piscine. Aussi, l'acquisition aurait nécessité une expropriation. Les démarches et divers recours pour engager celle-ci aurait pu durer plusieurs années.

Monsieur FORGET ajoute qu'en parallèle, des recherches ont été menées afin de trouver un autre terrain. Des négociations ont eu lieu concernant une parcelle appartenant aux époux LETINOIS, rue de Syrienne, près du gymnase. Ce terrain est bien orienté et sans contrainte. La ville de Vouziers doit donc modifier le PLU pour une partie de ce terrain afin que la piscine puisse y être implantée. Le montant de cette acquisition s'élève à 421 600 € pour 5,7 Ha, décomposé ainsi, 11 000 m² à 30 €, et le reste à 1,70 €.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne que des terrains peuvent être vendus en anticipant le prix et la surface constructible.

Monsieur SIGNORET indique qu'il est demandé un peu plus que prévu en surface constructible afin de pouvoir orienter correctement la piscine.

Monsieur MATHIAS rappelle les 20 Ha aménagés sur la ZA au prix de 13 €/m² : pourquoi ne pas l'implanter à cet endroit où le prix est beaucoup moins élevé ?

Monsieur ANCELME répond que la zone a une portée commerciale et qu'il est donc impossible d'implanter la piscine à cet endroit.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable sur le lieu d'implantation de la piscine.

Ces deux points sont présentés après avis de la commission Habitat et Travaux.

- *Révision du dispositif toitures / façades*

Monsieur FORGET indique que les plafonds de ressources n'ont pas évolués depuis 2009 alors que ceux de l'Anah ont augmentés de 1,9% par an suivant le coût de la vie. Il propose donc d'actualiser les plafonds en ajoutant 1,9% par an. Monsieur le Directeur ajoute qu'il faut intégrer le dispositif Habiter Mieux à l'enveloppe Toitures/Façades, l'enveloppe n'étant jamais consommée en totalité.

Monsieur COLIN demande s'il ne faudrait pas demander une nouvelle OPAH.

Monsieur SIGNORET répond que la communauté de communes a déjà fait la demande il y a un an mais qu'elle n'est pas prioritaire ayant déjà bénéficié deux fois de cette OPAH. Monsieur le Président ajoute que la 2c2a va tout de même relancer la demande.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable sur la révision du dispositif Toitures/Façades.

- *Logements communautaires de Tailly et Buzancy*

Monsieur FORGET rappelle que les communes sont propriétaires des logements communautaires mais que par transfert de compétence, ce droit de propriété est démembré. Aussi, les charges incombent à la 2c2a ainsi que les bénéfices (loyers). La réhabilitation des logements communautaires s'effectue par tranche de 2 ou 3 logements.

Concernant la réhabilitation des logements de Tailly et Buzancy, le montant s'élève à 230 000 € pour 30 à 40 000 € de subventions.

Le programme de réhabilitation des logements était présenté jusqu'à présent sous la forme de la conservation par la 2c2a des logements le temps nécessaire au remboursement des emprunts contractés pour financer leur réhabilitation. Dans l'étude qui avait été faite au démarrage de la réhabilitation, les charges indirectes liés à la vacante ou aux impayés ainsi que les frais d'entretien et de suivi du parc n'avaient pas été pris en compte, ce qui entraîne pour la communauté de communes une perte d'argent.

La question posée aujourd'hui, c'est de savoir si la 2c2a réhabilite ces 2 logements ou les rend-elle aux communes ?

Monsieur MATHIAS demande s'il est possible de revenir sur les engagements pris auprès des communes.

Monsieur FORGET indique que pour rétrocéder ces logements, il faudra modifier les statuts. Si les communes membres, qui n'ont pas bénéficié de ce dispositif, s'y opposent, cela ne sera pas possible.

Monsieur SIGNORET ajoute que la 2c2a perd de l'argent sur l'ensemble des logements. Il indique également que la communauté de communes s'est engagée auprès des communes, et que l'on ne doit pas revenir sur un engagement pris sauf si elles sont d'accord.

Monsieur ANCELME précise que la location de logements est un métier et que ce n'est pas évident, que la 2c2a ne devrait pas louer de logements, ce n'est pas son domaine. Il ajoute que la ville de Vouziers se sépare progressivement des logements dont elle est propriétaire.

Monsieur JP GUERIN souligne qu'il faut replacer le sujet dans le contexte de l'époque. L'idée était de recréer des logements de qualité, c'était un service apporté aux communes. Effectivement, il y a eu une

erreur ; toutes les données n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Toute une cohérence qu'il serait malheureux de démonter aujourd'hui. Il était possible de le faire, mais avec un budget mieux établi.

Monsieur THIEBAULT indique que la vacance existe pour ces logements ; celui de Termes est vacant depuis 2 mois et ce n'est pas le seul.

Monsieur FORGET précise que la réhabilitation des logements de Taily et Buzancy étant du domaine communautaire, les communes ne peuvent pas le faire. Il ajoute que cela fait 3 ans que la communauté de communes dépose des demandes de financement pour ces logements. Les communes attendent par ailleurs une position ; aujourd'hui il est nécessaire de prendre une décision.

Monsieur SIGNORET ajoute que si les statuts doivent être modifiés, il faut réunir les maires concernés par les logements communautaires réhabilités, afin d'essayer de prolonger la gestion de leurs logements, ainsi que les maires de Taily et Buzancy ; seulement après s'être concertés, il sera possible de décider de l'avenir de ces logements.

A l'unanimité, le BUREAU donne un avis favorable sur une rencontre entre les maires des logements concernés et la 2c2a.

XI) ECONOMIE :

- *ZAC – Autorisation de signature de la convention avec ERDF*

Il sera nécessaire que le Conseil de Communauté autorise le Président à signer une convention pour la desserte en énergie électrique sur la ZAC de Vouziers.

Monsieur FORGET indique qu'il y a une différence entre le plan de financement d'origine et celui d'aujourd'hui ; 240 000 € estimés alors qu'il est indiqué sur la convention 310 000 €.

- *Avenant au marché de travaux*

En juillet, le conseil communautaire a approuvé un certain tracé qui a dû être modifié suite au changement de surface demandé par le Centre Leclerc. D'autre part, la quantité de raccordement était approximative ; aujourd'hui, cette quantité de raccordement est connue et le tracé définitif. GNAT Ingénierie propose donc un nouveau DQE qui passe de 2 406 000 € à 2 607 000 €.

Monsieur FORGET indique que certains postes sont revus à la hausse alors que d'autres prévus dans le plan de financement, sont en baisse, comme pour les fouilles archéologiques, par exemple.

Monsieur ANCELME ajoute qu'il faudra être prudent au moment de la vente des parcelles, sur la disposition des acquéreurs.

XII) QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 20h40.

Fait à Vouziers, le 3 février 2012

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Philippe ETIENNE